

ALLIANCE *pour la*
PROTECTION
des NOURRISSONS 

Plaidoyer pour
**LA PROTECTION
DE L'ALIMENTATION
INFANTILE**

JUIN 2024



Parce que chaque enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier des meilleurs soins de santé, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par le Canada : **protégeons nos nourrissons.**



À propos de l'Alliance

L'Alliance pour la protection des nourrissons est un ensemble d'organisations et de personnes qui plaident pour la protection de l'alimentation infantile dans un contexte de santé et de développement optimal des nourrissons et des jeunes enfants.

Préambule

Par son influence insidieuse et insistante, le marketing des fabricants de préparations pour nourrissons nuit à la santé et au développement des enfants ainsi qu'à la santé de leur mère¹.

Au Canada, bien que 90 % des femmes optent pour l'allaitement à la naissance de leur enfant, seulement 36 % d'entre elles maintiennent l'allaitement exclusif jusqu'à six mois². L'ingérence des fabricants dans cette décision d'allaiter, renforcée par des investissements massifs en stratégies marketing, contribue incontestablement à ce faible taux¹. Sans soutien suffisant, ces femmes sont ciblées continuellement par des campagnes sophistiquées visant à les convaincre à délaisser l'allaitement³.

Pourtant, toutes les instances de santé publique, de Santé Canada à l'OMS, reconnaissent explicitement que l'allaitement est inégalable pour le développement optimal et la santé de l'enfant, entre autres parce qu'il diminue le risque de plusieurs maladies graves (cancers, diabète, troubles respiratoires, etc.)⁴.

De plus, il contribue à la santé physique et psychologique des femmes⁴. C'est pourquoi ces instances recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois^{5,6}.

La santé des enfants est mise en péril par le marketing de l'industrie. Pour y faire face, 118 nations du monde, dont le Canada, ont signé il y a plus de 40 ans le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la Santé (le Code)⁷. Hélas, bien que ce Code ait été maintes fois réaffirmé et actualisé par de nouvelles résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Canada est l'un des trois seuls pays de l'OCDE à n'avoir pris aucune mesure législative ou réglementaire reconnue pour le mettre en œuvre⁸.



En refusant ...

de se doter des moyens pour protéger l'alimentation infantile, le Canada maintient des environnements défavorables qui contribuent à un abandon précoce et non désiré de l'allaitement¹, alors que nous avons une responsabilité collective de créer les conditions qui permettent aux femmes de poursuivre l'allaitement aussi longtemps qu'elles le veulent, et ce, sans pression commerciale⁹.

En laissant ...

les multinationales de l'alimentation artificielle du nourrisson déployer des moyens financiers colossaux pour instiller chez les femmes un doute quant à leur capacité à allaiter¹, le Canada faillit à son devoir de protéger la santé de sa population. Pourtant, l'expérience internationale démontre qu'en raison de son incidence directe sur les taux d'allaitement, l'encadrement du marketing de ces produits constitue une mesure de santé publique extrêmement efficace¹⁰.

En tolérant ...

des violations du Code, le Canada envoie un mauvais signal à la population et normalise l'usage des produits destinés à remplacer l'allaitement, au lieu de les considérer comme des produits d'exception¹.

En fermant ...

les yeux devant les pressions de l'industrie auprès des professionnels de la santé et des établissements de santé, le Canada compromet l'indépendance de notre système de soins, qui devrait se fonder uniquement sur les meilleures pratiques fondées sur la science¹.

En omettant ...

d'agir pour mettre en œuvre le Code, le Canada se range du côté des intérêts de multinationales, plutôt que du côté de sa population¹.

**IL EST GRAND TEMPS DE
CHANGER LES CHOSES !**



Revendications

Attendus

1. Que 90 % des Canadiennes décident d'allaiter, mais que le manque de soutien et les sources de pressions externes telles que les tactiques marketing de l'industrie des produits visés par le Code font qu'à peine 36 % d'entre elles allaitent de manière exclusive jusqu'à six mois² ;
2. Que les parents devraient pouvoir décider du mode d'alimentation de leur enfant à l'abri de toute influence commerciale et sans pression induite de l'industrie ;
3. Que le gouvernement canadien se soit engagé, il y a plus de 40 ans, à mettre en œuvre le Code afin que les produits de remplacement de l'allaitement ne soient pas commercialisés par des méthodes susceptibles de nuire à l'allaitement ;
4. Que malgré cet engagement, le gouvernement du Canada n'a à ce jour posé aucun geste efficace pour mettre en œuvre le Code, contrairement à la très vaste majorité des pays de l'OCDE⁸ ;
5. Qu'en déployant des stratégies de marketing sophistiquées, s'appuyant sur des tactiques multiplateformes, les fabricants de produits visés par le Code ont recours quotidiennement à des pratiques explicitement interdites par le Code, visant autant les parents que les professionnels de la santé³, nous obligeant ainsi à conclure que l'autorégulation de l'industrie est un échec total ;
6. Que la banalisation de l'utilisation de biberons est largement responsable de la dénormalisation de l'allaitement ;
7. Que l'allaitement est inégalable pour assurer aux nourrissons et aux jeunes enfants un développement optimal et pour les soutenir sur les plans nutritionnel et immunologique^{4,6} ;
8. Que l'allaitement contribue également à la santé des femmes devenues mères, notamment en favorisant un meilleur sommeil, en permettant une meilleure récupération postpartum et en réduisant le risque de développer certaines maladies comme le cancer du sein, de l'ovaire ou de l'utérus⁴ ;
9. Que l'utilisation des produits visés par le Code entraîne trop souvent un sevrage précoce et non désiré, surtout lorsqu'ils sont proposés comme solution aux défis liés à la parentalité et à l'allaitement¹ ;
10. Que la santé de la population doit primer sur les intérêts d'une poignée de multinationales¹¹ !



Parce que le gouvernement canadien est signataire du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel⁷ et de la Convention relative aux droits de l'enfant¹², L'Alliance pour la protection des nourrissons demande

1. Que le gouvernement canadien adopte des lois et règlements concernant les produits visés par le Code afin :
 - d'interdire toute publicité directe, indirecte ou croisée, toute allégation de santé et toute comparaison avec l'allaitement ;
 - d'imposer un emballage neutre pour les préparations pour nourrissons ;
 - d'interdire à l'industrie des produits visés par le Code et à leurs représentants toute tentative d'influence avec les professionnels de la santé œuvrant au sein des réseaux de la santé ;
 - d'interdire tout soutien financier, commandites et dons provenant de l'industrie des produits visés par le Code, notamment dans le domaine des activités professionnelles, des milieux communautaires, de la formation, de la recherche, etc. ;
 - d'interdire à l'industrie des produits visés par le Code toute forme de soutien aux familles durant la période périnatale (applications de suivi de grossesse, clubs de bébés, sites web, réseaux sociaux, etc.) ;
 - de limiter l'utilisation d'images de biberons dans l'espace public ;
 - de mettre en place des mécanismes pour empêcher l'adoption de lois et règlements contraires au Code (loi-cadre).

2. Que le gouvernement Canadien mette en place des mécanismes de surveillance afin d'assurer la conformité au Code des pratiques de l'industrie des produits visée, y compris dans la sphère numérique, et ce, sans aucune influence du secteur commercial.

3. Que le gouvernement canadien impose des pénalités significatives et dissuasives pour tout manquement aux dispositions légales et réglementaires liées au Code.

4. Que le gouvernement canadien assure la promotion d'une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant.



Références

Les sites web ont été consultés en mai 2024

1. Baker, P., Smith, J. P., Garde, A., Grummer-Strawn, L. M., Wood, B., Sen, G., Hastings, G., Pérez-Escamilla, R., Ling, C. Y., Rollins, N., & McCoy, D. (2023). The political economy of infant and young child feeding : Confronting corporate power, overcoming structural barriers, and accelerating progress. *The Lancet*, 401(10375), 503-524.
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(22\)01933-X](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(22)01933-X)

2. Statistique Canada. (2023). Tableau 13-10-0096-01 *Caractéristiques de la santé, estimations annuelles*. Statistique Canada.
<https://doi.org/10.25318/1310009601-fra>

3. Mouvement allaitement du Québec. (2021). *Les dessous du marketing de l'alimentation des tout-petits : Revue de littérature*.
<https://mouvementallaitement.org/wp-content/uploads/maq-210930-revue-litterature-code.pdf>

4. Mouvement allaitement du Québec. (2024). *L'effet protecteur de l'allaitement sur la santé des femmes et le développement optimal des tout-petits : Une vue d'ensemble*.
<https://mouvementallaitement.org/effet-protecteur/>

5. Santé Canada, Société canadienne de pédiatrie, Diététistes du Canada, & Comité canadien pour l'allaitement. (2012). *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé : Recommandations de la naissance à six mois* [Éducation et sensibilisation].
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/ressources/nutrition-nourrisson/nutrition-nourrisson-terme-sante-recommandations-naissance-six-mois.html>

6. Santé Canada, Société canadienne de pédiatrie, Diététistes du Canada, & Comité canadien pour l'allaitement. (2014). *La nutrition du nourrisson né à terme et en santé : Recommandations pour l'enfant âgé de 6 à 24 mois*.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/guide-alimentaire-canadien/ressources/nutrition-nourrisson/nutrition-nourrisson-terme-sante-recommandations-naissance-six-mois/6-24-mois.html>

7. Organisation mondiale de la Santé. (1981). *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*.
<https://mouvementallaitement.org/wp-content/uploads/maq-210930-revue-litterature-code.pdf>

8. Organisation mondiale de la Santé. (2022). *Marketing of breast-milk substitutes : National implementation of the international code, status report 2022*.
<https://www.who.int/publications-detail-redirect/9789240048799>

9. Pérez-Escamilla, R., Tomori, C., Hernández-Cordero, S., Baker, P., Barros, A. J. D., Bégin, F., Chapman, D. J., Grummer-Strawn, L. M., McCoy, D., Menon, P., Neves, P. A. R., Piwoz, E., Rollins, N., Victora, C. G., & Richter, L. (2023). Breast-feeding : Crucially important, but increasingly challenged in a market-driven world. *The Lancet*, 401(10375), 472-485.
[https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(22\)01932-8](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(22)01932-8)

10. Moloney, G. (2023, juin 21). The Code makes a difference. Global Congress on Implementation of the Code of Marketing of Breast milk Substitutes, Genève, Suisse.

11. Gouvernement du Canada. (2008). *Activités et responsabilités – Santé Canada* [Descriptions d'organisation]. Santé Canada.
<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/organisation/a-propos-sante-canada/activites-responsabilites.html>

12. Nations Unies. (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*.
<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>



ALLIANCE *pour la*
PROTECTION
des **NOURRISSONS** 

Alliance pour la protection des nourrissons

 1-866-529-2221

 [protegeons nos nourrissons.org](http://protegeonsnosnourrissons.org)

 coordination@protegeonsnosnourrissons.org